

Charte d'engagements

Politique culturelle de la ville de Parthenay



## Préambule

Une politique culturelle pour Parthenay.

La culture constitue l'âme et le cœur vibrant de notre société. Elle reflète notre histoire, nos valeurs, nos diversités et nos aspirations communes. La culture est un vecteur essentiel de cohésion sociale, d'innovation et de développement économique. Elle nourrit notre imaginaire, enrichit nos vies et renforce notre sentiment d'appartenance à une communauté locale, nationale et mondiale.

Conscients de l'importance cruciale de la culture dans l'épanouissement individuel et collectif, nous, élus de la ville de Parthenay, nous engageons à promouvoir une politique culturelle ambitieuse, inclusive et durable. Cette politique vise à valoriser toutes les formes d'expression artistique et culturelle, à soutenir les créateurs, et à garantir l'accès à la culture à tous les citoyens, sans distinction. La culture est une passerelle entre les générations et les diversités culturelles.

Nous affirmons avec force l'importance des droits culturels, qui sont des droits humains fondamentaux. Chacun doit avoir la possibilité de participer à la vie culturelle, de jouir des arts, de choisir et de pratiquer ses propres traditions culturelles, et de contribuer à l'enrichissement de la culture collective. Ces droits culturels sont essentiels pour le respect de la dignité humaine, l'émancipation et l'épanouissement personnel, et la cohésion sociale.

Nous reconnaissons que la diversité culturelle est une richesse inestimable qui mérite d'être préservée et encouragée. Ainsi, notre politique s'attachera à favoriser les échanges interculturels, à protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel, et à encourager la créativité et l'innovation dans tous les domaines de la culture.

Les lieux de diffusion et de création culturelle jouent un rôle central dans notre politique. Palais des Congrès, Musée, Maison des Cultures de Pays, Salle Diff'Art, Chapelle des Cordeliers, ... nous nous engageons à soutenir ces lieux et leurs activités, à les rendre accessible au plus grand nombre, afin qu'ils puissent continuer à être des lieux d'échange, d'inspiration et de partage.

En adoptant cette politique culturelle, nous affirmons notre engagement à bâtir une société plus juste, plus inclusive et plus dynamique, où la culture occupe une place centrale dans le développement humain et le progrès social. Nous invitons tous les acteurs culturels, les institutions, les communautés et les citoyens à se joindre à nous dans cette noble entreprise pour construire ensemble un avenir culturel florissant et partagé à Parthenay.

Ensemble, faisons de la culture et des droits culturels le socle de notre identité commune et le moteur de notre développement.

Cette charte d'engagements pour la politique culturelle de la ville de Parthenay se compose de deux parties :

- Un cadre méthodologique obligatoire
- Une liste d'engagements sélectionnés par l'acteur culturel

### **Le cadre méthodologique**

Ce cadre méthodologique vise à faciliter l'appropriation de la charte d'engagements de la politique culturelle et sa mise en œuvre par les acteurs culturels.

Il permet notamment un suivi approfondi des objectifs que l'acteur culturel se fixe au travers de son projet culturel. Il facilite aussi l'évaluation des actions menées sur le territoire de Parthenay grâce à des indicateurs quantitatifs.

Le cadre méthodologique est le suivant :

- La signature de la charte d'engagements est obligatoire pour chaque acteur qui souhaite faire une demande de subvention municipale
- Pour les acteurs concernés, la charte d'engagements ne remplace pas la convention pluriannuelle d'objectifs établie avec la ville de Parthenay.
- Pour chacun des 3 piliers fondamentaux de la politique culturelle (Droits Culturels, Éducation Populaire, Transition Écologique), 3 engagements sont proposés. Chaque engagement est ensuite défini par 3 actions à mettre en œuvre et à évaluer à l'aide d'un indicateur. La liste générale des engagements, des actions et des indicateurs fait partie intégrante de la présente charte.
- On distingue 4 types d'acteurs culturels à Parthenay :
  - Association bénévole : organisation à but non lucratif dont les activités sont entièrement menées par des bénévoles, c'est-à-dire des personnes qui offrent leur temps, leurs compétences et leur énergie sans recevoir de rémunération
  - Association bénévole appuyée par des professionnels : organisation à but non lucratif dont les activités sont entièrement menées par des bénévoles mais qui rémunère les professionnels pour aider à la réalisation des objectifs de l'organisation et à la mise en œuvre de ses activités
  - Acteur structuré professionnellement : organisation à but non lucratif, qui en plus de ses activités principales, emploie des salariés permanents ou semi-permanents pour la réalisation de ses objectifs et la mise en œuvre de ses activités
  - Acteur exploitant d'un équipement culturel ou organisateur d'événements intégrés à la Saison Culturelle de Parthenay : organisation à but non lucratif dont les missions principales sont création, diffusion, transmission, sensibilisation. Elle est administrée par un collège bénévole mais emploie des salariés permanents ou semi-permanents pour la mise en œuvre de son projet culturel.
- Selon sa typologie, chaque acteur devra mettre en œuvre un nombre d'engagement défini dans le tableau suivant :

Typologie	Nombre minimum requis de pilier(s) sélectionné(s)	Nombre d'engagements obligatoire
Association bénévole	1	2
Association bénévole appuyée par des professionnels	2	3
Acteur structuré professionnellement	2	4
Acteur exploitant d'un équipement culturel (+ orga saison)	3	6

- Le choix des engagements est libre à chaque acteur culturel.
- L'indicateur n'est pas là pour valider la réussite ou non d'un engagement (c'est bien la mise en œuvre des actions qui valide l'engagement). Son rôle est de valoriser le travail mené par l'acteur. Il pourra s'appuyer sur ces indicateurs pour informer et sensibiliser ses adhérents, son public, ses partenaires à la charte d'engagements. Il permettra aussi à l'acteur de faire évoluer ses objectifs, d'être proactif dans ses engagements (aller plus loin, revoir ses engagements, etc...).
- La charte a un cycle de 3 ans
  - o Au cours de la première année, l'acteur fixera ses objectifs à atteindre (indicateurs) et mettra en œuvre les actions qu'il aura sélectionnées
  - o Au cours de la seconde année, l'acteur poursuivra la mise en œuvre des actions
  - o Au cours de la troisième année, l'acteur évaluera ses actions à l'aide des indicateurs et appréciera la réussite ou non de ses engagements

L'acteur doit renseigner ses indicateurs chaque fin d'année pour en apprécier l'évolution. Il pourra à la fin du cycle choisir de reconduire ses actions menées (avec de nouveaux objectifs à atteindre) ou au contraire essayer de répondre à de nouveaux engagements qu'il aura sélectionnés.

Un engagement peut échouer. Dans ce cas, l'acteur doit réaliser un diagnostic pour comprendre pourquoi il n'a pas réussi à mettre en œuvre les actions nécessaires.

- Enfin, l'acteur a l'obligation de communiquer sur sa démarche et sa signature de la charte d'engagements. Il doit informer et sensibiliser ses adhérents, son public et ses partenaires aux actions menées.

[...nom de la structure...] s'engage dans le cadre de la politique culturelle de la ville de Parthenay, à agir en faveur des engagements sélectionnés ci-dessous et à respecter le cadre méthodologique obligatoire de la Charte d'engagements de la politique culturelle de la Ville de Parthenay.

Fait le ..... à .....

Signature du représentant légal de la structure

## Liste d'engagements sélectionnés par l'acteur culturel

PILIER	ENGAGEMENTS	ACTIONS	SELECTIONNE PAR L'ACTEUR
<b>DROITS CULTURELS</b>	DEVELOPPER LE VIVRE ENSEMBLE	Organiser des portes ouvertes des lieux culturels et des temps de présentation de saison ou de son activité.	Oui Non
		Participer à des journées d'accueil des nouveaux habitants afin de communiquer sur la diversité de l'offre culturelle.	Oui Non
		Proposer une ou plusieurs rencontres citoyennes dans le lieu d'exercice de son activité, afin de favoriser l'échange et la participation des habitants à son projet culturel.	Oui Non
	CONSTRUIRE L'IMAGINAIRE COLLECTIF « La Culture à Parthenay demain »	Participer au collectage du patrimoine de sa structure et de celui de Parthenay, en le valorisant à travers des supports de communication ou l'exploitation d'archives.	Oui Non
		Participer aux rencontres et temps d'échanges organisés par les services municipaux autour des 3 piliers fondamentaux.	Oui Non
		Prendre part à un projet collectif conciliant passé/héritage et avenir sur le thème « Dessine-moi Parthenay ».	Oui Non
	DEFENDRE L'ACCES A LA CULTURE	Investir un nouveau quartier en y proposant une activité et une rencontre avec les habitants et la communauté.	Oui Non
		S'assurer de l'accessibilité des lieux et des œuvres culturels et faciliter l'accès aux personnes socialement éloignées, aux PSH et PMR avec une politique tarifaire préférentielle.	Oui Non
		Se former et sensibiliser ses adhérents, ses artistes, ses publics à la lutte contre les VHSS.	Oui Non

PILIER	ENGAGEMENTS	ACTIONS	SELECTIONNE PAR L'ACTEUR
<b>ÉDUCATION POPULAIRE</b>	<b>PROMOUVOIR LE PARCOURS DE L'INDIVIDU ET DES PUBLICS</b>	Créer des supports de communication présentant l'engagement bénévole au sein de sa structure (vidéos, témoignages, etc...) et en adhérant à la carte Bénévole du territoire.	Oui Non
		Identifier au sein de son activité les compétences développées par les individus et les parcours artistiques réalisables.	Oui Non
		Développer à l'échelle de la ville, une cartographie des parcours artistiques et parcours de compétences à travers les activités culturelles.	Oui Non
	<b>VALORISER LE COLLECTIF ET LES ASSOCIATIONS</b>	Présenter/Afficher/Rendre accessible son projet associatif à toutes ses parties prenantes (adhérents, publics, artistes, partenaires, etc...).	Oui Non
		Mutualiser les forces vives, les compétences, les outils ou les initiatives, entre structures.	Oui Non
		Participer/organiser un ou plusieurs temps de rencontres interacteurs culturels autour d'enjeux ou de problématiques partagés et/ou des temps de formations.	Oui Non
	<b>CONTRIBUER A LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE</b>	Prendre part à la mise en place d'une saison culturelle	Oui Non
		Participer/organiser des temps de débats ouverts à tous, en complément de ses activités.	Oui Non
		Accueillir/inviter au sein de sa gouvernance d'autres acteurs du territoire (culturels, économiques, sociaux, sportifs).	Oui Non

PILIER	ENGAGEMENTS	ACTIONS	SELECTIONNE PAR L'ACTEUR
<b>TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b>	FACILITER LA MOBILITE DURABLE	Encourager les mobilités douces, le covoiturage et les transports en commun pour les publics via une politique tarifaire incitative, une plateforme de covoiturage et des navettes mutualisées.	Oui Non
		Proposer des programmations décentralisées pour aller au plus près des publics.	Oui Non
		Favoriser des transports durables, le télétravail et la visioconférence pour les équipes et les artistes, et prolonger la présence des artistes avec des logements proches des lieux de représentation.	Oui Non
	ENCOURAGER DES USAGES NUMERIQUES RESPONSABLES	Participer/organiser une ou plusieurs formations autour des enjeux du numérique responsable.	Oui Non
		Adopter une gestion responsable des équipements en privilégiant la réparation, le matériel reconditionné, la mutualisation, et le réemploi ou recyclage du matériel obsolète.	Oui Non
		Réduire la consommation de données en favorisant des outils numériques éco-conçus, open source, optimisant la bande passante et limitant l'utilisation de pièces jointes.	Oui Non
	DEVELOPPER UNE COMMUNICATION RESPONSABLE	Mutualiser les supports, la diffusion de la communication et de la signalétique et participer à des programmes communs.	Oui Non
		Améliorer le ciblage et le tirage de la diffusion des éditions et des outils de communication	Oui Non
		Participer/ organiser une ou plusieurs formations autour des enjeux de la communication responsable.	Oui Non